

Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Réunion du 23 Juillet 2024 à 08h30
Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Monsieur DUBOSCQ Olivier, Membre CSE suppléant, collège ouvriers-employés, remplaçant **Madame BAHAMADOU Ida**

Monsieur MARCHAIS Pierre, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Madame EL ADDOULI Hajar, Membre CSE suppléant, collège TAM, secrétaire adjoint, remplaçant

Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorier adjoint,

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFTD, membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Pour l'employeur :

Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH Algo, Représentante d'Alex SIGNOLES sur site, mandat temporaire,

Madame GIUNTA Julie, Juriste,

Absents excusés :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collège ouvriers-employés,

Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collège TAM, secrétaire adjoint,

Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collège cadres, trésorière,

Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collège cadres, secrétaire,

Monsieur SIGNOLES Alex, Président,

Madame MAILLOL Gaëlle, DRH Groupe, Représentante d'Alex SIGNOLES sur site, mandat permanent,

Madame THERY Carole, Secrétaire Générale,

Monsieur CALAQUE Laurent, Directeur Général des Opérations.

Ordre du jour :

- Questions CSE :

1. A ce jour les négociations NAO sont uniquement en faveur des employés, pourquoi ces inégalités ?

- Salaire : Au 01.07.24, le salaire d'un Niveau III – Echelon 2 sera de 13.76€ alors qu'un TAM Niveau 3 échelon 3 est de 13.66€ ;
- Chèque vacances : 495€ pour un employé / 395 € pour un TAM / 290 € pour un cadre.

2. Il avait été demandé des abris voitures avec panneaux photovoltaïques. Est-ce toujours d'actualité ?
3. Avec les fermetures d'ateliers et congés des employés l'objectif du troisième trimestre semble inatteignable, pourriez-vous nous indiquer pour quelle raison l'objectif n'a été revu à la baisse que de 7% ?
4. Pourrait-on avoir un système de paiement par carte également sur les distributeurs qui sont dans la cuisine et également un distributeur de snacks ? Ceci pour éviter d'emprunter les zones de circulation d'engins dans le stock afin d'accéder aux distributeurs situés au fond du magasin.
5. Est-il possible d'avoir un distributeur dédié : sandwiches/salades ? Régulièrement les sandwiches sont en rupture malgré le remplissage du fournisseur. Nous pourrions informer la Malleterie de la mise en place de ce nouveau distributeur.
6. Serait-il possible d'informer les salariés des différentes portes ouvertes organisées dans les ateliers ?
7. Par suite du report de la date d'achat, les ventes aux personnels L'Uniform sont-elles maintenues jusqu'à fin septembre/octobre ?

- **Divers :**

1. Communication du CA ALGO réalisé à date
2. Sujet chaleur à la logistique
3. Points divers

La réunion débute à 08h30

- **Questions CSE**

1. A ce jour les négociations NAO sont uniquement en faveur des employés, pourquoi ces inégalités ?

- **Salaire : Au 01.07.24, le salaire d'un Niveau III – Echelon 2 sera de 13.76€ alors qu'un TAM Niveau 3 échelon 3 est de 13.66€ ;**
- **Chèque vacances : 495€ pour un employé / 395 € pour un TAM / 290 € pour un cadre.**

Concernant le salaire : l'employeur ne considère pas par principe qu'un TAM doive être payé plus qu'un employé au plus haut niveau de son art et de maîtrise. Il s'agit donc d'une question qui se posera au cas par cas en janvier comme chaque année.

Concernant les chèques vacances : la loi prévoit une dégressivité des chèques vacances en fonction de plusieurs critères notamment revenus, situation familiale... Une fois les critères mis en place, la gestion de l'attribution doit être la plus simple et efficace possible. L'employeur a précisé au CSE – avant son choix d'attribution des montants – que la moyenne d'attribution serait de 400€ par salarié, et le CSE qui est composé d'Employés/TAM/Cadres est tombé d'accord sur le dispatch : 495€ pour un employé, 395€ pour un TAM et 290€ pour un cadre.

Pascal HEMME tient à préciser que les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), ne sont pas basées uniquement sur la question salariale (ont été négociés pour 2024 : l'augmentation de la valeur du titre

restaurant et de la prise en charge employeur, la mise en place des chèques vacances, la mise en place de la prime de mobilité/transport, la mise en place de l'accord d'intéressement).

Pierre MARCHAIS nous précise également que des augmentations générales avaient été demandées pour les TAM et Cadres, et que cela n'avait pas été validé par la Direction, puisqu'en effet les augmentations TAM et Cadres sont discutées au cas par cas.

2. Il avait été demandé des abris voitures avec panneaux photovoltaïques. Est-ce toujours d'actualité ?

Non, il ne s'agit pas d'une priorité actuellement.

3. Avec les fermetures d'ateliers et congés des employés l'objectif du troisième trimestre semble inatteignable, pourriez-vous nous indiquer pour quelle raison l'objectif n'a été revu à la baisse que de 7% ?

Le budget a bien évidemment été élaboré en tenant compte des fermetures ateliers et Algo.

La croissance reste présente d'un mois sur l'autre, avec la montée en puissance des ateliers (efficacité en hausse des maroquiniers recrutés sur le premier semestre), la trajectoire compense donc les fermetures d'août au global et en cumul sur le 3e trimestre (à fin septembre).

L'objectif est donc tout à fait atteignable.

4. Pourrait-on avoir un système de paiement par carte également sur les distributeurs qui sont dans la cuisine et également un distributeur de snacks ? Ceci pour éviter d'emprunter les zones de circulation d'engins dans le stock afin d'accéder aux distributeurs situés au fond du magasin.

L'employeur va étudier la question et demander au fournisseur s'il est possible de payer par carte sur les distributeurs qui sont dans la cuisine.

5. Est-il possible d'avoir un distributeur dédié : sandwiches/salades ? Régulièrement les sandwiches sont en rupture malgré le remplissage du fournisseur. Nous pourrions informer la Malleterie de la mise en place de ce nouveau distributeur.

L'employeur va demander au fournisseur d'augmenter le nombre de sandwiches quotidien dans la machine. Comme il s'agit de denrées périssables il est très difficile pour le fournisseur dont l'objectif est d'éviter le gâchis de garantir 100% de satisfaction.

6. Serait-il possible d'informer les salariés des différentes portes ouvertes organisées dans les ateliers ?

Oui, mais les JPO ne sont pas ouvertes à d'autres salariés que ceux du site ou contribuant au bon déroulement de la journée pour des questions de capacité d'accueil et saturation de tous les créneaux disponibles.

7. Par suite du report de la date d'achat, les ventes aux personnels L'Uniform sont-elles maintenues jusqu'à fin septembre/octobre ?

Pour l'instant jusque fin septembre puisque « fin octobre » est une date « au plus tard ».

- Divers :

1. Communication du CA ALGO réalisé à date

Nous sommes à 110,13% au 19/07.

2. Sujet chaleur à la Logistique

Pour donner suite à la demande d'installation de ventilateurs à la Logistique notifiée lors de notre dernière réunion CSE (25.06.24), la direction a pris la décision d'investir 11K€ HT pour l'installation de nouvelles climatisations sur le site Lannolier :

- RDC : 1 groupe de 12KW ;
- 1^{er} étage : 1 groupe de 5KW (moins de surface à couvrir puisque beaucoup d'espace de stockage).

En effet, cette solution semblait plus pérenne que l'installation de ventilateurs en termes de sécurité et d'efficacité.

Les travaux démarreront le vendredi 26.07.24 pour une installation prévue maximum le vendredi 02.08.24.

3. Points divers

- Pascal HEMME nous indique que les toilettes de Lannolier ne sont toujours pas équipés de désodorisants, l'employeur en informe le service Moyens Généraux pour action immédiate.
- Pascal HEMME nous informe qu'il a effectué des recherches sur le registre des accidents bénins, et que, pour avoir un registre d'accidents bénins, l'employeur doit répondre à un certain cahier des charges :
 - Présence permanente d'un médecin, ou d'un pharmacien, ou d'un infirmier diplômé d'Etat, ou d'une personne chargée d'une mission d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise détentrice d'un diplôme national de secouriste complété par le diplôme de sauveteur secouriste du travail délivré par l'Institut national de recherche et de sécurité ou les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail ;
 - Existence d'un poste de secours d'urgence ;
 - Respect par l'employeur des obligations mises à sa charge par l'article L. 2311-2 du code du travail (concernant la constitution du comité social et économique).

L'employeur informe que nous pourrions effectivement refaire un point à ce sujet avec le service HSE.

La prochaine réunion CSSCT aura lieu **le 24 Septembre 2024 à 8h30.**

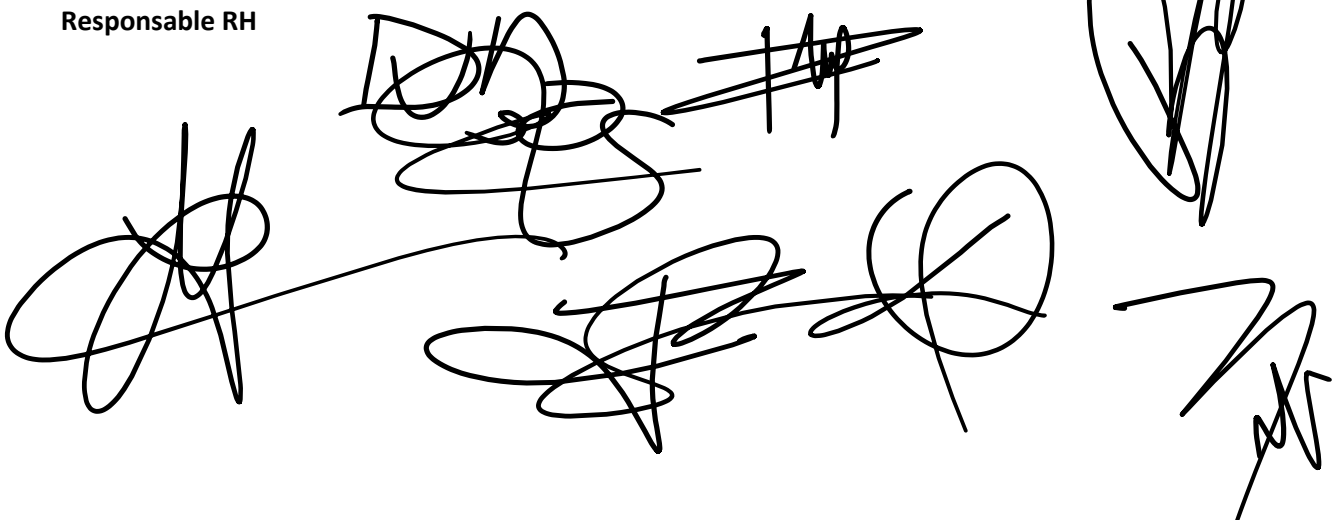
La prochaine réunion CSE aura lieu **le 22 Octobre 2024 à 8h30.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8h55.

Fait à Carcassonne
Le 23 Juillet 2024

Pour la société
Margaux CARREYRE
Responsable RH

Pour le CSE

The block contains several handwritten signatures in black ink. On the left, there are three distinct signatures. In the center, there are two more signatures, one of which appears to be a crossed-out or heavily scribbled signature. On the right, there is a large, stylized signature that looks like a heart shape, and below it, another signature.

Approbation du Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Les élus procèdent à l'approbation du Procès-Verbal de la Réunion ordinaire du Comité Social et économique de la société ALGO du 22.07.24 :

NOMBRE DE VOTES POUR :	NOMBRE DE VOTES CONTRE :	ABSENTION :
6	0	0

Fait à Carcassonne

Le 29 Juillet 2024

Pour la société
Margaux CARREYRE
Responsable RH

Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE

